

Rese'EAU



Lettre d'information 2024

Il faut comprendre ma facture

Concrètement, que payez-vous ?

100 % du montant de votre facture revient à la RESE pour assurer le traitement, protéger la ressource et, bien sûr, vous financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Votre facture finance les missions de 3 organismes publics compétentiaires : l'Agence de l'eau, le syndicat Eau 17 et la RESE.

La RESE est une régie publique. Nous devons nous questionner pour un service de qualité pour tous, à un prix unique. Les collectifs syndiqués et les ménages pratiquent donc collectivement les économies dans le traitement d'eau et l'assainissement.

Illustration: Service à la personne, Service à la collectivité, Service à la nature.



Il faut comprendre ma facture

70 ans à vos côtés

En 2024, la RESE célèbre ses 70 ans de service du public. C'est l'occasion d'inviter largement à la visite des chantiers d'eau, des stations d'épuration et de vous rencontrer lors de nos nombreuses animations : journées mondiales de l'eau, journées mondiales de l'environnement, journées européennes du patrimoine, Fête de la Science, semaine de l'industrie...



www.rese.fr

©O tempora

RESE'EAU 2024

1 DOCUMENT Publié le 16 février 2024

L'édition 2024 vous permet de bien comprendre votre facture, évoque la qualité de l'eau distribuée au robinet, ce qu'il faut savoir pour prévenir les risques d'interruption de service en assainissement collectif et donne des astuces pour réduire votre consommation.



2024_RESE_lettre_info_al

PDF - 1.41 Mo

(Télécharger)
 (Feuilleter)

